

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DEF

Numéro: 13.165

Date: 29 septembre 2013, 18h27

Type de proposition: Interpellation

Auteur-e-s: Jean-Claude Berger

Titre: Le cyber-mobbing qui touche les jeunes est particulièrement sournois. Quels moyens développer pour renforcer la prévention?

Si l'on s'en réfère à la documentation produite par Pro Juventute, pour définir ce qu'est le cyber-mobbing, nous trouvons les informations suivantes:

Le cyber-mobbing est une nouvelle forme de mobbing qui se pratique via les médias sociaux (par ex. Facebook).

Les messages malveillants persistent généralement pendant une plus longue durée.

Près d'un tiers des enfants et adolescents concernés ne racontent à personne qu'ils sont harcelés

Les smartphones, ordinateurs et autres médias électroniques permettent les messages instantanés en tous temps et en tous lieux, jusque dans sa propre chambre à coucher, donc ne permettent aucun répit ni refuge. Mais, cela ne s'arrête pas uniquement à des messages malveillants. Si un message est formulé sous forme d'incitation à la violence physique et que plusieurs autres personnes cliquent sur le bouton "j'aime", il y a de plus en plus souvent passage à l'acte. Simplement du fait qu'il ne faut pas passer pour un "dégonflé". Car, une fois que la prise de position est manifestée par un "j'aime", il y a ensuite une forte pression qui est faite sur les incitateurs du passage à l'acte. Et là, pour la victime, en plus de la pression psychologique subie, qui peut être très dévastatrice, il y a violence physique. Il n'y a plus rien de virtuel!

Cette forme de mobbing prend de plus en plus d'ampleur et les jeunes qui en sont victimes développent les symptômes suivants: tristesse, angoisse, un manque de confiance en soi et des états dépressifs. Ce qui aboutit, dans certains cas, au suicide.

Si dans le canton, il existe déjà quelques moyens de prévention pour faire face à ce phénomène, il semble que cela soit encore insuffisant. Pour preuve, après en avoir discuté avec des travailleurs sociaux, certains en ont, certes, déjà un peu entendu parler, mais ne savent comment intervenir ou à qui demander conseil. D'autres font le constat qu'il manque encore des moyens ou qu'il serait judicieux de les renforcer. C'est pourquoi, nous aimerions savoir si le Conseil d'Etat envisage de développer les moyens de prévention, voire d'accompagnement pour aider les jeunes qui en sont les victimes? Et si oui, comment?

Signataire-s

BERGER	Jean-Claude
HUNKELER	Baptiste
DUDING	Laurent
FISCHER	Christine
LATRECHE	Souhaïl
BOURQUIN	Patrick

GAGNAUX	Françoise
FLURY	Eric
GIOVANNINI	Marina
MATTER	Marie-France